



Direction des services techniques  
et de l'aménagement  
Services techniques  
Tél. 03 20 66 58 27  
Fax : 03 20 66 58 30

190621/BC/AB

**ARRETE N° ARR/2019/ST/244**

Nous, Maire de la Ville de HEM,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la Route,  
Vu l'arrêté ministériel du 22 octobre 1963 relatif à la circulation routière, complété par la circulaire du 28 décembre 1963,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du public,  
Considérant que pour permettre l'installation d'une nacelle automotrice articulée à l'angle de la rue du Lin et de la rue du Tilleul à Hem, il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles pour réglementer ces secteurs.

### **ARRETONS**

**ARTICLE 1** : Du 22 juillet au 26 juillet 2019, et ce de 7h à 18h, le stationnement sera interdit au droit de la résidence La Haute Lice, rue du Lin et rue du Tilleul à Hem ;

**ARTICLE 2** : Du 22 juillet au 26 juillet 2019, et ce de 7h à 18h, la circulation fera l'objet, d'une restriction par demi chaussée au droit du chantier et sera réglée par alternat manuel. La vitesse sera limitée à 30 km/h ;

**ARTICLE 3** : Les panneaux réglementaires ainsi que la signalisation diurne et nocturne seront mis en place par l'entreprise BOUYGUES BÂTIMENT Nord Est ;

**ARTICLE 4** : Monsieur le Directeur Général des Services et la Police Municipale de la Commune de Hem, Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté ;

**ARTICLE 5** : Une ampliation du présent arrêté sera envoyée au Commissariat Central de Roubaix, au Commissariat de Police de Hem, à la Gendarmerie de Lille, au Centre de Secours de Roubaix, à ILEO, à la Sté Esterra et à l'entreprise BOUYGUES BATIMENT Nord Est - 1 avenue de l'Horizon - 59650 VILLENEUVE D'ASCQ.

Fait à HEM, le - 3 JUL. 2019



**Pour Le Maire de Hem  
et par délégation, l'Adjoint aux Travaux,  
aux infrastructures et à l'aménagement.**

**Laurent PASTOUR**